

	DOC Number ENV ADM-COC-001	Revision No.	0
	Location: Ambatovy – All Project Components		
	Environmental Code of Conduct for Contractors and Suppliers Code de conduite environnementale pour les contractants et les fournisseurs		

<p>Suppliers of goods and services to Ambatovy will ensure that under the provision of products and services, adverse effects on the community, environment and natural resources are minimized while safeguarding the health and safety of the public, if applicable. Minimum environmental standards for suppliers and contractors are:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) All required authorizations and environmental permits are to be obtained, maintained and kept current and their operational and reporting requirements are to be followed. 2) Waste of all types including packaging, water and energy, are to be reduced or eliminated at the source or by practices such as modifying production, maintenance and facility processes, materials substitution, conservation, recycling and re-using materials. 3) Materials posing a hazard if released to the environment are to be identified and managed to ensure their safe handling, movement, storage, recycling or re-use and disposal. 	<p>Les fournisseurs de biens et services d' Ambatovy veilleront à ce qu'en exécutant la fourniture des produits et des services, les effets néfastes sur la communauté, l'environnement et les ressources naturelles soient réduits au minimum, tout en préservant la santé et la sécurité du public le cas échéant. Les normes environnementales minimales pour les fournisseurs et sous-traitants sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Toutes les autorisations obligatoires ainsi que tous les permis environnementaux requis doivent être obtenus, conservés et tenus à jour et leurs exigences opérationnelles et en matière de reporting doivent être respectées. 2) Tous les types de déchets, y compris d'emballage, d'eau et d'énergie, doivent être réduits ou éliminés à la source ou par des pratiques telles que la modification de la production, de la maintenance et des procédés des installations, le remplacement des matériaux, la conservation, le recyclage et la réutilisation de matériaux. 3) Les matériaux constituant un risque s'ils sont rejetés dans l'environnement doivent être identifiés et gérés pour assurer leur manipulation, leur mouvement, leur stockage, leur recyclage ou réutilisation et leur traitement en
---	---



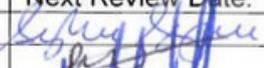
- 4) Wastewater and solid waste are to be controlled and treated as required prior to discharge or disposal.
- 5) Emissions of volatile organic chemicals, aerosols, corrosives, particulates, ozone-depleting chemicals and combustion by-products generated from operations are to be characterized, monitored, controlled and treated as required prior to discharge.
- 6) All equipment utilized on behalf of Ambatovy will be maintained in good condition and free of any leaks or excess emissions. It will be kept clean to prevent the transportation of any invasive or noxious plants or any diseases between work sites.
- 7) All contractors' employees, working on site, have to be acknowledged in writing that the introduction or removal of any plant, animal or part thereof is strictly forbidden on any Ambatovy worksite unless it is clearly outlined in the contract as part of the works to be performed. Materials will be provided by Ambatovy.
- 8) Where a contractor is supplying a primary production (especially but not exclusively food and fiber commodities) that is known to be produced in regions where there is a risk of significant conversion of natural and/or critical habitats, the supplier should identify

toute sécurité.

- 4) Les eaux usées et les déchets solides doivent être surveillés, contrôlés et traités selon les exigences avant de les rejeter ou de les éliminer.
- 5) Les émissions atmosphériques de substances chimiques organiques volatiles, telles que les aérosols, les produits corrosifs, les particules, les produits chimiques qui réduisent la couche d'ozone et la combustion des sous-produits provenant des opérations doivent être identifiées, surveillées, contrôlées et traitées selon les exigences avant d'être rejetées.
- 6) Tous les équipements utilisés au nom d'Ambatovy seront maintenus en bon état et exempts de fuites ou d'émissions excessives. Ils seront maintenus propres pour empêcher le transport de toute plante envahissante ou nuisible ou maladie entre les sites de travail.
- 7) Tous les employés des contractants qui travaillent sur site devront reconnaître par écrit que l'introduction ou le retrait d'une plante, d'un animal ou une partie de celui-ci est strictement interdite sur tout chantier d'Ambatovy sauf s'il est clairement indiqué dans le contrat dans le cadre des travaux à effectuer. Les matériels seront fournis par Ambatovy.
- 8) Dans le cas d'un fournisseur qui fournit une production primaire (notamment des produits alimentaires et de fibres mais pas exclusivement) , et qu'il est reconnu qu'elle sera produite dans des régions où il existe un risque de transformation significative d'habitats naturels et/ou critiques, le fournisseur doit indiquer d'où vient l'alimentation et le type d'habitat de



<p>where the supply is coming from and the habitat type of this area; and/or demonstrate that they are not contributing to significant conversion of natural and/or critical habitats.</p> <p>Vendors will be required to provide evidence that they have the capability to respond effectively to contain, control and cleanup releases of substances that they provide to Ambatovy or use in work contracted to Ambatovy. This includes the transportation of these materials from their point of origin to the worksite.</p>	<p>cette zone; et/ou démontrer qu'il ne contribue pas à une transformation importante des habitats naturels et/ou critiques.</p> <p>Les fournisseurs seront tenus de fournir la preuve qu'ils ont la capacité de répondre efficacement à contenir, maîtriser et nettoyer les rejets de substances qu'ils fournissent à Ambatovy ou qu'ils utilisent dans les travaux prévus dans le contrat avec Ambatovy. Cela comprend le transport de ces matières de leur point d'origine au lieu de travail.</p>
---	---

Revision Date:	19/09/2014	Next Review Date:	19/09/2015
Created / Reviewed by:	Sylvie St_Jean		24/09/2014
Technical Review by:	Siham Bentalab		
Management Approval by:	Louis Rolland-Gosselin		